

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AOUT 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-091

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE VINGT AOUT à QUATORZE HEURES TRENTE, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Août 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS – CHEMIN DU PAS
DES GARDEENS (RESEAUX)**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME -
Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice
BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI
Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Yves PARENT – Bernard
PEZERY – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Hervé STASSINOS
Viviane TIAR à Christian GARNIER
Agnès BIASUTTO à Josiane SICCARDI
Valérie AUBRY à Céline PRATI-AIGUIER
Magali VINCENT à Jean-Marc ILLICH
Dominique ROLLAND à Cécile GOMEZ
Nicole VACCA à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Yves PARENT

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE –Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Ce chemin étroit sur environ 600m, assure la desserte des habitations de deux centres de vacances, du site de la batterie Cap Garonne (propriété de la défense), d'un restaurant et d'un parking donnant accès aux sentiers touristiques du littoral, de la Colle Noire et de la mine du Cap Garonne.

Les dégradations importantes des réseaux nécessitent des reprises sur le pluvial (remplacement des réseaux sur 100m) et la réfection du réseau d'eau potable :

Coût global de l'opération	241 667 € HT
Autofinancement	96 667 € HT
Département 30 %	72 500 € HT
Région 30 %	72 500 € HT

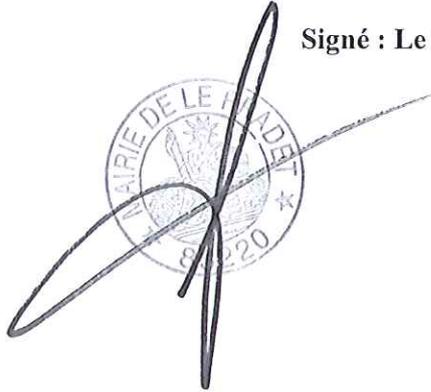
C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Toulon Provence Méditerranée et de tout autre organisme susceptible de participer à leur financement.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

30 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

02 SEP. 2015

Publié ou notifié le : 04 SEP. 2015

Le Maire,

